

N° DEL 2014.07.16/135

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 16 juillet 2014 à 18h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	10/07/2014
Affichage	10/07/2014

Etai^{ent} Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	20	13

Etai^{ent} Représentés :

PEYTHIEU Éric pouvoir à BOVETTO Fanny.
DUFOUR Maurice pouvoir à BRUNET Pascale.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
DAVANTURE Bruno pouvoir à DAERDEN Francine.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

THEME : DIVERS 4.

**OBJET : SIGNATURE D'UN
CONTRAT DE SUIM VIDEO DES
CHANTIERS AVEC DICI TV.**

Absents-Excusés :

PEYTHIEU Éric, DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

La ville de Briançon a signé le 23 mai 2013 avec D!CI TV, la télévision locale des Hautes-Alpes et de l'Ubaye, un contrat d'objectifs et de moyens pour une durée de trois ans afin d'assurer une couverture éditoriale de l'actualité du briançonnais et de favoriser une meilleure connaissance du territoire et de ses enjeux.

D!CI TV propose à la commune de suivre l'évolution des nombreux chantiers en cours sur Briançon de manière mensuelle pendant une année complète afin de permettre aux Briançonnais d'être tenus régulièrement informés de l'avancement des différents projets municipaux.

Ces suivis de chantier seront diffusés de manière régulière dans les journaux d'information diffusés sur D!CI TV.

A l'issue de cette année de tournage, D!CI TV s'engage à fournir un compte-rendu de 26 minutes relatant l'ensemble de l'évolution des différents chantiers avec les différents interlocuteurs qui auront été interrogés durant les tournages. Ces vidéos seront mises à disposition de la commune qui pourra notamment les utiliser sur son site Internet, les réseaux sociaux et les diffuser lors de manifestations.

Le contrat, ci-après, a pour objet de définir les modalités relatives à la préparation, la réalisation, la production, la diffusion, et l'exploitation de ces vidéos.

Convaincu que le suivi vidéo des chantiers de la Ville de Briançon permettra de valoriser les initiatives et réalisations municipales et de délivrer des informations utiles aux Briançonnais, mais aussi de constituer un patrimoine audiovisuel qui participera à la mémoire du territoire Briançonnais ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

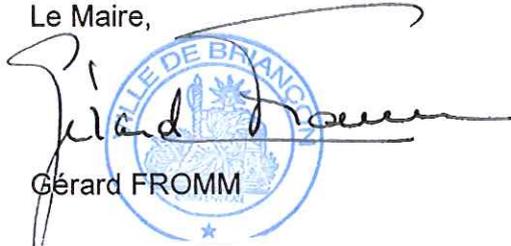
- D'approuver le contrat de suivi vidéo entre la société D!CI et la Ville de Briançon tel qu'il est joint en annexe ;
- De verser une participation financière de 6600 euros à D!CI TV ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ledit contrat, ainsi que toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 25 JUIL. 2014
PUBLIÉ LE 25 JUIL. 2014
NOTIFIÉ LE

Le Maire,

Gérard FROMM





Grande rue
05230 CHORGES
04.92.51.62.85
SIRET 53802983600011
APE 7312Z RCS Gap



Chorges, le 26 mai 2014

Contrat : suivi vidéo commune de Briançon

🕒 Entre

La société DICI Régie représentée par Monsieur Jean-Marc PASSERON
ci-après dénommé DICI TV.

🕒 Et

La Commune de Briançon représentée par Monsieur le Maire, Gerard FROMM
ci-après dénommé le client.

CONTEXTE:

La Commune de Briançon a choisi d'accompagner DICI TV, La Télévision des Alpes du Sud, dès son lancement par l'utilisation de ce support pour sa communication.

Cet engagement étant pris pendant le lancement de DICI TV: le client bénéficie en conséquence d'offres exceptionnelles et confidentielles, dont il continuera à être

bénéficiaire lors de chaque renouvellement du présent contrat, engagé à compter du 1er mai 2014.

A ce titre l'engagement moral de DICI TV est de permettre au client de disposer d'une diffusion privilégiée sur son antenne.

PRESTATIONS ET ENGAGEMENTS

1. Suivi des travaux de la ville de Briançon

Pendant un an, DICI TV s'engage à suivre l'évolution de l'ensemble de vos chantiers de manière mensuelle en allant faire des images de différents chantiers sélectionnés ensemble chaque mois pendant une année complète. Ce concept permettra à Briançonnais mais également aux Haut- Alpains de suivre les différents projets de la Mairie pour ses habitants mais également de mettre les différents prestataires et la municipalité en valeur.

Ces suivi de chantiers seront diffusés de manières régulières dans nos journaux d'information.

A l'issue de cette année de tournage, DICI TV s'engage à fournir un compte-rendu de 26 minutes relatant l'ensemble de l'évolution des différents chantiers avec les différents interlocuteurs qui auront été interrogés durant les tournages.

Ce compte rendu et ces images seront mis à disposition de la ville de Briançon pour les utiliser sur leur différents site Internet et réseaux sociaux.

2. Tarification

Ce contrat prend acte pour une année complète à la date de sa signature.

Montant HT = 5 500 €
Dont TVA. = 1 100 €
Montant TTC = 6 600 €

Le règlement s'effectuera selon l'échéancier suivant:
- 30 % à la signature soit: 1 980 €

- 40 % au 31 novembre 2014 soit : 2 640 €
- 30 % au 31 Mars 2015 soit : 1 980 €

Fait à Briançon,

Le,

Mairie de Briançon

DICI Régie

le Maire
Gerard FROMM

Monsieur Jean Marc PASSERON